

## AREVA A-T-ELLE CÉDÉ À GREENPEACE ? (RUE89)



Toujours à l'affût de nouvelles infos, je ne peux résister au plaisir de mettre celle-ci en "une", et ce, même si ATTENTION ! "elle reste à vérifier".

[Le site arrêt sur image](#) nous apprend que dans son blog "planète89", le site Rue89 révèle que la filière d'exportation d'uranium appauvri d'Areva vers la Russie va prendre fin en 2010, au lieu de 2014 comme prévu dans les contrats. L'entreprise refuse d'admettre que Greenpeace, qui dénonce ces pratiques, a eu gain de cause.

Sur le site Internet d'Areva, Greenpeace a découvert une déclaration affirmant que "la date de fin de ces contrats a été publiquement annoncée dès 2006". Rue89 démontre dans son article que cette affirmation est fautive et s'interroge sur le lien entre cette annonce et le scandale provoqué par l'enquête "[Déchets, le cauchemar du nucléaire](#)", diffusée en octobre 2009 sur la chaîne de télé Arte et l'article qui suivi dans Libération ([comme le mentionnait Arrêt sur image](#)).

Areva affirme que "la fin du contrat en 2010 a été annoncée dès 2006 par l'enrichisseur russe, et confirmée lors de la présentation au HCTISN de novembre 2009 en présence de l'association Greenpeace". Or, Rue89, qui s'est procuré le compte-rendu de cette réunion, ne trouve aucune trace écrite de cette annonce.

En réponse aux accusations, Areva accuse Greenpeace "d'agiter un faux problème (...), puisque les exportations d'uranium appauvri vers la Russie sont sur le point de s'arrêter". Selon Rue89, Areva pourrait aussi avoir l'intention de dissimuler un échec commercial. Un document du ministère russe de l'Energie atomique, découvert par Greenpeace, prouve que deux contrats conclus avec Rosatom en 1999 et 2002 devaient courir jusqu'en 2014.

## Greenpeace 1 / Areva 0

Écrit par Transitio

Vendredi, 28 Mai 2010 00:00 -

---

Source de l'info : <http://www.arretsurimages.net/vite.php?id=8183>

Pour mémoire : Nous avons signalé [dans l'un de nos articles de ce mois de mai](#) que Greenpeace portait plainte auprès de la Commission européenne pour violation d'une directive relative aux transferts de déchets radioactifs et fait appel du référé obtenu par Areva.

Post Scriptum : L'info s'est depuis confirmée (08/06/10). Ils sont trop forts chez Greenpeace !